

Technicien en systèmes de sûreté

RNCP41367 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255r
Formacode(s)	24066, 24396
Code(s) ROME	A1101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	27/12/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

12 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 9 à former et organiser l'évaluation et 3 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0012	Former
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0053	Former
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0244	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420 1171	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420 1726	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET L'APPUI AU RECLASSEMENT	3243454200 0040	Former et organiser l'évaluation
AUXO ACTION & DEVELOPPEMENT	4791402200 0043	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION OCCITANIE	1300279310 0455	Former et organiser l'évaluation
FIABILITEC	9231973470 0019	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GENERAL TECHNIQUE EDMOND LABBE	1959006590 0028	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 12 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp41367-technicien-en-systemes-de-surete/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien en systèmes de sûreté est chargé d'assurer l'installation, la mise en service et la maintenance, dans le cadre de la réglementation en vigueur, des installations de sûreté, dans des bâtiments à usage d'habitation ou professionnel. Il s'agit de détecteurs, de caméras, de centrales d'alarme, de signalisations sonores ou lumineuses, d'enregistreurs, d'unités de contrôle de portes, de logiciels ou applications destinés à assurer une surveillance des comportements humains délictueux tels que l'intrusion, le vol ou l'agression. A partir des pièces du dossier d'exécution ou du dossier client, au format papier ou numérique, réalisé par le bureau d'étude et mis à sa disposition par son responsable, le technicien réalise l'installation et les raccordements des équipements de sûreté, ainsi que les paramétrages, les essais, et la réception technique du système de sûreté. Il forme le client ou son représentant à l'utilisation des systèmes installés et en assure, dans le cadre d'un contrat passé avec le client, les interventions de maintenance préventive et corrective.

ACTIVITÉS VISÉES

Les installations sont soumises à la législation relative à la vidéosurveillance et au règlement général sur la protection des données. Certains sites, notamment à usage professionnel, intègrent dès leur construction un système de sûreté, qui peut être régi par une réglementation de droit privé de type APSAD, sur prescription de la compagnie d'assurance du client pour couvrir le risque. Dans ce cas, le professionnel intervient dans le respect de cette réglementation. L'installation est également réalisée dans des locaux existants, où elle n'était pas prévue à l'origine lors de la construction. Elle permet de répondre à la demande de sécurité des utilisateurs et rend possible une télésurveillance du site par une société spécialisée ou le client lui-même.

Le professionnel intervient sur des systèmes de sûreté dont le niveau de complexité, faible ou fort, dépend du niveau de risque du site sur lequel est mis en œuvre le système. L'étendue, l'activité, les biens, valeurs ou matières abrités sur le site, déterminent le niveau de risque et les objectifs de surveillance à atteindre et donc le nombre de points de détection, d'accès à contrôler ou de zones à visualiser et le recours à des moyens technologiques plus ou moins évolués.

Le lieu de travail du professionnel se situe soit au sein de l'entreprise pour tout ce qui concerne la préparation de chantier, l'organisation de la maintenance et les relations avec le bureau d'études, soit sur le site du système de sûreté pour ce qui concerne l'installation, le suivi technique de chantier, la mise en service et la maintenance.

Les sites à équiper se répartissent en plusieurs catégories : les locaux d'habitation individuels ou collectifs, neufs ou occupés, les établissements à usage professionnel de tous types (commerces, immeubles de bureaux, sites industriels, administrations par exemple), la protection provisoire des chantiers et les voies de circulation ou certains espaces publics.

Le technicien travaille seul ou en petite équipe selon l'importance des chantiers. Ses horaires de travail peuvent varier en fonction de l'imminence de la fin d'un chantier ou de l'urgence d'un dépannage. Dans cette dernière activité, des astreintes de nuit ou de week-end sont à assurer régulièrement. Il peut également se déplacer quelques jours sur un chantier éloigné. Il dispose fréquemment d'un véhicule de service ainsi que d'un moyen de communication portable.

Il réalise ses activités dans le respect de la réglementation et des règles de sécurité individuelle et collective, notamment vis-à-vis du risque électrique et du travail en hauteur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Installer, mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité

- Installer les équipements d'un système de sûreté de faible complexité
- Mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité
- Paramétrer et sécuriser les échanges de données d'un système de sûreté de faible complexité sur les réseaux de télécommunications
- Réceptionner un système de sûreté de faible complexité

2. Installer et mettre en service un système de sûreté de forte complexité

- Préparer le chantier et installer les équipements d'un système de sûreté de forte complexité
- Contrôler la conformité technique et le respect de la planification des travaux d'installation d'un système de sûreté de forte complexité
- Mettre en service un système de sûreté de forte complexité
- Paramétrer et sécuriser les échanges de données d'un système de sûreté de forte complexité sur les réseaux de télécommunications
- Assurer les opérations techniques de réception d'un système de sûreté de forte complexité

3. Assurer la maintenance d'un système de sûreté

- Réaliser l'intervention de maintenance préventive d'un système de sûreté
- Réaliser l'intervention de maintenance corrective d'un système de sûreté

Blocs de compétences

RNCP41367BC01 — Installer, mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer les équipements d'un système de sûreté de faible complexité.

Mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité.

Paramétrer et sécuriser les échanges de données d'un système de sûreté de faible complexité sur les réseaux de télécommunications.

Réceptionner un système de sûreté de faible complexité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 06h00

La mise en situation professionnelle comprend 3 phases.

Phase 1, durée 00 h 30 min : Étude de cas d'un système de sûreté de faible complexité.

À partir d'une offre commerciale acceptée par un client et de plans de locaux, le candidat réalise une production écrite.

Phase 2, durée 03 h 30 min : Pose et raccordement des équipements d'un système de sûreté de faible complexité.

À partir de consignes et d'un dossier client le candidat réalise la pose de liaisons et d'équipements de sûreté, les raccordements et les autocontrôles d'une partie d'installation.

Phase 3, durée 02 h 00 min : Mise en service et paramétrage d'un système de sûreté de faible complexité.

À partir de consignes et d'un dossier client le candidat met en service un système de sûreté de faible complexité. Il met en place les échanges de données sur les réseaux de communications prévus. Il réalise les essais fonctionnels et complète les documents relatifs à ses travaux.

? Entretien technique : 00h30

L'entretien technique comprend 2 parties. Le jury dispose d'un guide d'entretien.

Partie 1, durée 00 h 15 min : Installer les équipements d'un système de sûreté de faible complexité.

Le jury mène un entretien sur la base des productions réalisées lors des phases 1 et 2 de la mise en situation professionnelle.

Partie 2, durée 00 h 15 min : Réceptionner un système de sûreté de faible complexité

Le jury mène un entretien sur la base de la production réalisée lors de la phase 3 de la mise en situation professionnelle.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 06h30

RNCP41367BC02 — Installer et mettre en service un système de sûreté de forte complexité

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer le chantier et installer les équipements d'un système de sûreté de forte complexité.

Contrôler la conformité technique et le respect de la planification des travaux d'installation d'un système de sûreté de forte complexité.

Mettre en service un système de sûreté de forte complexité.

Paramétrer et sécuriser les échanges de données d'un système de sûreté de forte complexité sur les réseaux de télécommunications.

Assurer les opérations techniques de réception d'un système de sûreté de forte complexité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 07h00

La mise en situation professionnelle comprend 2 phases.

Phase 1, durée 04 h 00 min : Pose et raccordement des équipements d'un système de sûreté de forte complexité.

À partir de consignes et d'un dossier d'exécution le candidat réalise la pose de liaisons et d'équipements de sûreté, les raccordements et les autocontrôles d'une partie d'installation.

Phase 2, durée 03 h 00 min : Mise en service et paramétrage d'un système de sûreté de forte complexité.

À partir de consignes et d'un dossier d'exécution le candidat met en service un système de sûreté de forte complexité. Il met en place les échanges de données sur les réseaux de communications prévus. Il réalise les essais

fonctionnels et complète les documents relatifs à ses travaux.

? Entretien technique : 00h45

L'entretien technique comprend 3 parties.

Le jury dispose d'un guide d'entretien.

Partie 1, durée 00 h 15 min : Préparer le chantier et installer les équipements d'un système de sûreté de forte complexité.

Le jury mène un entretien sur la base de la production réalisée lors de la phase 1 de la mise en situation professionnelle et du dossier d'exécution utilisé.

Partie 2, durée 00 h 15 min : Contrôler la conformité technique et l'avancement des travaux d'installation d'un système de sûreté de forte complexité

Le jury mène un entretien sur la base du dossier d'exécution utilisé lors des phases 1 et 2 de la mise en situation professionnelle.

Partie 3, durée 00 h 15 min : Réceptionner un système de sûreté de forte complexité.

Le jury mène un entretien sur la base de la production réalisée lors de la phase 2 de la mise en situation professionnelle.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 07h45

RNCP41367BC03 — Assurer la maintenance d'un système de sûreté

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser l'intervention de maintenance préventive d'un système de sûreté.

Réaliser l'intervention de maintenance corrective d'un système de sûreté.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01h00

La mise en situation professionnelle comprend 2 phases.

Phase 1, durée 00 h 30 min : Visite de maintenance préventive d'un système de sûreté de forte complexité.

À partir d'un contrat de maintenance et de consignes le candidat réalise les opérations d'entretien, les mesures et les essais fonctionnels d'un système de sûreté de forte complexité. Il complète un rapport de visite.

Phase 2, durée 00 h 30 min : Intervention de dépannage d'un système de sûreté de forte complexité.

À partir d'un contrat de maintenance et de consignes le candidat effectue un diagnostic et procède à la réparation provisoire ou définitive d'un système de sûreté de forte complexité. Il réalise les essais fonctionnels. Il complète un rapport d'intervention et le dossier client.

? Entretien technique : 00h15

Le jury dispose d'un guide d'entretien.

Le jury mène un entretien sur la base des rapports d'intervention et de visite complétés lors des phases 1 et 2 de la mise en situation professionnelle.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01h15

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les entreprises spécialisées en sûreté
- les entreprises d'électricité générale d'envergure nationale disposant d'un département sûreté ou plus généralement courant faible
- les entreprises locales d'électricité générale

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- technicien sécurité-alarme
- technicien de maintenance en systèmes d'alarme et de sécurité
- technicien de maintenance des systèmes d'alarme
- technicien de maintenance des systèmes d'alarme et de télésurveillance
- technicien de maintenance en installations de vidéo-surveillance
- technicien de maintenance en systèmes d'alarme et de sécurité
- technicien en installations de surveillance intrusion
- technicien sécurité-alarme

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Risque électrique :

- articles R. 4544-9

et R. 4544-10 du code du travail

: habilitation électrique délivrée par l'employeur aux niveaux B2V - B2V Essais - BR - BC - H0 limitée au champ d'intervention de ses compétences et au domaine des installations de sûreté électronique, y compris leurs alimentations basse tension.

Travaux en hauteur :

- articles R. 4323-58 à R. 4323-68 du code du travail
, relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur ;
- articles R. 4323-69 à R. 4323-88 du code du travail
, relatifs au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 889 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 161
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	65 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 186 €
Selon la branche	6 000 € – 8 500 €
Prise en charge	Branches concernées
8 186 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 500 €	CPNE Branche Caoutchouc, CPNE chimie
8 050 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 27/12/2030

Date de dernière délivrance possible 27/12/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	49	—	82 %	57 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35188

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35188

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41367/>

Où se former

Formations référencées	5
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	450 € – 9 660 €
Durée	21 – 805 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	18
Parcours menés à terme	12
Taux d'achèvement	67 %
Période	01/2026 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	22
Montant total engagé	75 899 €
Coût moyen par dossier	3 450 €

Durée moyenne	250 h
Période	01/2026 – 09/2026
France compétences	71 %
France Travail	22 %
Reste à charge titulaire	8 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.